



Mamoudzou, le 8 juin 2020

UI CFDT Mayotte
32 Rue Marindrini
BP1038
97600 Mamoudzou
Références : AH/Courrier/TransportAérienne/2020

Objet : Liaison Mayotte- Réunion- Paris

Madame Élisabeth BORNE
Ministre de la Transition écologique et solidaire
246, Boulevard Saint-Germain
75700 paris

Madame la Ministre,

Mayotte est actuellement desservie par une seule compagnie aérienne sur l'axe Paris-Mayotte, la compagnie Air Austral.

Depuis de trop nombreuses années notre territoire souffre de ce monopole, tant sur les prix prohibitifs, que sur la fiabilité de cette liaison, mettant à mal la continuité territoriale, le développement économique, mais aussi participe grandement à la cherté de la vie.

Ces 3 dernières années de trop nombreuses défaillances ont impacté les Mahorais, mais aussi les échanges économiques, en particulier lors des grandes vacances des périodes estivales et de fin d'année.

Ces défaillances et leurs gestions ont mis en avant le peu de considération de la compagnie Air Austral envers ses clients.

Nous avons eu par le passé, d'une manière trop aléatoire, ponctuelle et peu durable, la présence d'autres opérateurs comme XL Airways, Corsair... mais la faible voilure de ces compagnies n'a pas permis une présence durable sur le territoire.

Ces présences trop rares d'autres opérateurs avaient permis une baisse des prix, y compris par Air Austral, qui a remonté ses tarifs une fois ces opérateurs partis.

Nous pensons d'ailleurs qu'il faudrait dans le cadre de la délégation de service public accordée à cette compagnie, un encadrement des prix très strict.

Mayotte est le seul département d'Outre-mer n'ayant pas, d'une manière pérenne et stable toute l'année, 2 compagnies opérant sur une ligne directe avec Paris.

La crise actuelle liée au Covid-19 et son impact sur l'économie du transport aérien ont amené le gouvernement à aider massivement les compagnies aériennes françaises et en premier lieu Air France.

Ces aides de l'Etat étant conditionnées par des engagements environnementaux et sociétaux.

Mayotte est le seul département d'Outre-mer n'ayant pas la présence de la compagnie Air France sur la liaison avec la Métropole.

Absence qui, en plus d'être fortement préjudiciable pour notre territoire, est aussi synonyme d'un manque d'égalité et d'une forte discrimination envers notre département qui a tant besoin d'une compagnie comme Air France pour amener de la concurrence et de la fiabilité sur le long terme.

La liaison avec la Métropole est fortement dynamique. Au regard du taux de remplissage et du manque de place sur cette ligne durant toute l'année, Air France a naturellement sa place.

Par conséquent, afin de tendre vers une égalité des territoires, si chère à votre politique, et de faire disparaître cette discrimination qui n'a que trop duré, nous demandons que dans les contreparties de l'aide financière accordée à la compagnie Air France apparaisse la mise en place d'une liaison directe sur l'axe Mayotte-Paris.

Enfin, nous sommes également conscients que cette initiative se heurtera au lobbying de la compagnie Air Austral et plus généralement de certains acteurs réunionnais qui en sont les propriétaires. Mais, nous comptons sur vous pour passer au-dessus de ces pressions qui ne font qu'entretenir l'inégalité de notre territoire et freine son développement.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre très haute considération.

UI-CFDT

Ousseni BALAHACHI


32 Rue Marindrini
BP 1038
97600 Mayotte
Secrétaire général de l'UI CFDT Mayotte
Tel : 0269 61 00 81
Fax : 0269 61 00 81
Siret : 440 545 523 00019
cisma3@wanadoo.fr

Copie :

Mme Annick GIRARDIN, Ministre des Outre-mer

Mr Jean-Baptiste DJEBBARI, Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Mr Jean-François COLOMBET, Préfet de Mayotte

Mr Yvan RICORDEAU, Secrétaire National CFDT en charge des Outre-Mer